

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 23/01/2025





REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du VINGT JANVIER DEUX MILLE VINGT-CINQ N° 2025.001

> Date de la convocation : Mardi 14 janvier 2025 Président de séance : M. Patrick ANTOINE Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum: 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON, RICHARD

2 pouvoirs:

Séverine FRIES-CHATAGNAT à Véronique FENEUL, Jean-Pierre JOURNE à Pascale PELLIER

3 absents:

MM. ALPSTEG, MARTINEZ et RIBOURDOUILLE

OBJET : Modification d'un point à l'offre du jour

Il est proposé au conseil municipal la modification du point 3-5 inscrit à l'ordre du jour initialement transmis, comme suit:

3-5°) Modification du tableau des emplois

L'assemblée délibérante est appelée à délibérer sur l'ajout du point précité, détaillé cidessous.

Suppression de poste (grade)	Création de poste (grade)	Date d'effet	Numéro de poste
1 poste gardien-brigadier de police municipale à temps complet	1 poste brigadier-chef principal de police municipale à temps complet	01/03/2025	PM02
1 poste d'adjoint technique à temps complet	1 poste d'adjoint technique à temps non-complet (31,5/35ème)	01/02/2025	TEC49
	1 poste d'adjoint administratif à temps complet	01/02/2025	ADMIN35
1 poste de chef de service de police municipale principal 1 ^{ère} classe à temps complet	1 poste de rédacteur principal 1 ^{ère} classe à temps complet	01/02/2025	PM01 ⇒ ADMIN 36

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 23/01/2025



N° 2025.001

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE: APPROUVE la modification proposée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance Pascale PELLIER pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 23 janvier 2025 Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 23/01/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.